

Etat de Résultats Route

Mise à jour : juin 2025

A transmettre dans les 48 heures qui suivent l'épreuve pour HOMOLOGATION aux instances
 concernées selon le niveau de l'épreuve dont dépend l'organisateur
 (à la déléguée départementale et au président de la commission cyclo-sport)

Contrôle Médical : ☐ OUI ☐ NON

Date de l'épreuve :

Titre de l'épreuve :

Lieu de l'épreuve :

Nom de l'organisateur :

LE COLLEGE DES ARBITRES			
	NOM - Prénom	Comité Régional	Qualification
Président de Jury			
Arbitre Titulaire			
Arbitre Titulaire			
Juge à l'arrivée			
Arbitre Moto			
Arbitre Moto			
Arbitre Moto			
Chronométrateur			
Chronométrateur			
Agent contrôle anti-dopage			

DÉCISIONS PRISES PAR LE JURY DES ARBITRES			
NOM - PRÉNOM	N° DE LICENCE	PÉNALITÉ	MOTIF

Remarques :

COUREURS ACCIDENTÉS			

Les soussignés, Arbitres de la course et Juge à l'arrivée certifient la sincérité des résultats mentionnés au tableau ci-contre et déclarent que les coureurs ont pris le départ au nombre de :

Nombre d'engagés :

A, Le

Signature des 3 arbitres

Signature du juge à l'arrivée

Signature du chronométrateur